

calendrier existe et chacun est tenu de le respecter. En tant que Ministre, j'espère bien que vous respecterez ce calendrier et que les écoles feront de même.

Vous n'avez reçu aucune demande à ce jour, mais peut-être en recevrez-vous. Adoptez-vous la même attitude que votre homologue flamande? Vos réponses indiquent que vous irez dans ce sens.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Si une demande m'est adressée, je répondrai ce que je viens de vous indiquer, à savoir que la rentrée est bel et bien prévue le 1<sup>er</sup> septembre et que, moyennant le respect du nombre de jours scolaires prévus et du nombre de jours prévus notamment pour l'organisation des examens et des conseils de classe, l'école dispose d'une marge de manœuvre, en fin ou en début d'année. C'est le cas depuis toujours.

### 3.8 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Effet des mesures du Pacte sur le coût budgétaire du redoublement»

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Le taux élevé du redoublement des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles a de multiples incidences, notamment sur le plan budgétaire. Il s'expliquerait notamment par les 75 000 élèves qui sont considérés comme trop âgés pour être pris en compte selon les critères de la loi spéciale de financement. Ainsi, le coût budgétaire total du redoublement avoisinerait le montant souvent cité de 500 millions d'euros. La Cour des comptes nous a toutefois précisé, lors de la dernière réunion de la commission du Budget, que ce montant n'émane pas de ses rapports. Il n'en reste pas moins que la somme de 427,7 millions d'euros, soit 11,5 % du budget consacré à l'enseignement maternel, primaire et secondaire, a été évoquée dans une interview parue dans *«L'Avenir»* du 25 octobre 2013. Sabine Khan, directrice du Centre de recherche des sciences de l'éducation à l'ULB, y était interrogée par Catherine Ernens à la suite de la parution du rapport n° 40 *«Faits et gestes»*, publié par la direction de la Recherche du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Alors que l'avis n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence fait état de 80 millions d'euros d'économies brutes à réaliser du fait de la réduction du redoublement et du décrochage, quel montant précis du coût budgétaire du redoublement a-t-on évoqué lors des discussions sur le Pacte? Madame la Ministre, pouvez-vous nous expliquer la méthodologie grâce à laquelle l'effet des mesures du Pacte sur le coût budgétaire du redoublement est estimé? Les 80 millions d'euros d'économies brutes évoqués par le Groupe central

font-ils l'objet d'un consensus avec le gouvernement? Le Pacte proposant de diminuer les taux de redoublement et de décrochage de 50 % d'ici 2030, l'objectif d'économies ne pourrait-il pas être réévalué à la hausse puisque le coût total du redoublement a plus que doublé?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Une fois n'est pas coutume, la réponse sera longue parce qu'il s'agit de calculs. Il me semble important de rappeler la méthodologie utilisée pour expliquer le montant de 80 millions.

La méthodologie du Pacte a été accompagnée d'un diagnostic approfondi du système scolaire. Un des mérites du Pacte est d'avoir permis de faire progresser de manière significative la compréhension de notre système. Dans ce cadre, une estimation plus aboutie du coût global net du redoublement a été réalisée. Elle tient compte non seulement du coût brut que je vais décrire, mais aussi d'un phénomène important qui n'avait jamais été inclus jusqu'à présent dans les estimations. Il s'agit du lien entre le décrochage scolaire et le redoublement. L'examen des données a en effet révélé le lien étroit qui existe entre ces deux phénomènes. Le taux de décrochage est plus élevé parmi les élèves qui redoublent et il tend à s'accroître pour les élèves qui redoublent de manière répétée. En conséquence, une réduction du redoublement s'accompagnera très probablement d'une réduction concomitante du décrochage. Vous verrez que cela a un effet sur les coûts.

L'avis n° 3 a donc envisagé une baisse du redoublement et donc du coût, en parallèle avec une baisse du décrochage, engendrant pour sa part des coûts évités. Lors des travaux de l'élaboration du Pacte, ces derniers ont été estimés. Premièrement, pour le coût annuel brut du redoublement à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les données figurent chaque année dans la publication des indicateurs. Cela explique comment le montant annuel de près de 400 millions est attribué au redoublement. Cet indicateur détaille les dépenses annuelles globales de l'enseignement à charge de la Fédération, le coût annuel par élève, calculé pour chaque niveau d'enseignement, après déduction des coûts des redoublements en primaire et secondaire ainsi que du maintien en maternelle, en imputant le coût moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. C'est ainsi qu'on atteint le montant de 400 millions. L'administration m'a transmis les données mises à jour pour 2015 qui ne sont pas encore parues aujourd'hui. Le coût s'élève à 3,6 millions en maternelle, 44 millions en primaire, 337 millions en secondaire hors CEFA (Centre d'éducation et de formation en alternance), soit 386 millions. Cela représente un dixième du budget strictement consacré à ces niveaux d'enseignement ordinaire. Par ailleurs, ce coût est sous-estimé dans l'enseignement secondaire, car le redoublement est plus fréquent en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de l'enseignement qualifiant, qui est plus coûteux que celui de transition.

Deuxièmement, dans le cadre des travaux du Pacte, une estimation du coût évité du fait des élèves décrocheurs a été réalisée. Pour comprendre la méthodologie, il faut se rappeler qu'un élève qui ne décroche pas est par définition un élève qui reste inscrit une année de plus dans les écoles qu'on finance. Cette année supplémentaire représente un coût à charge de la Fédération qu'il faut prendre en compte dans le cadre de l'estimation de l'impact budgétaire net de la réduction du redoublement. En outre, dans la mesure où le décrochage scolaire précoce est concentré chez les élèves de 17 ans et plus, les années scolaires supplémentaires associées à une réduction due au décrochage ne se traduisent que de manière limitée par une amélioration de la clé «élèves». Dans le cadre du calcul du financement de la Fédération, il faut donc prendre en compte les coûts moyens bruts des scolarisés qui auraient dû être supportés si les élèves étaient restés dans le cursus scolaire, en en déduisant la subvention fédérale moyenne que la Fédération aurait perçue si les élèves avaient continué, mais à la condition qu'ils aient moins de 18 ans. Ce ne sont donc pas des calculs simples!

Les calculs effectués m'ont permis d'arriver à une estimation du coût évité, en cas d'absence de décrochage, de 240 millions par an. Le coût total annuel net du redoublement, qui comprend le coût brut – positif – du redoublement et le coût évité – négatif – du décrochage est de 400 moins 240, soit 160 millions d'euros. Si on envisage l'hypothèse d'une diminution du redoublement et par conséquent d'un décrochage de 50 % jusqu'en 2030, ce qui est réaliste sur la base des comparaisons internationales, on pourra diminuer le coût global de moitié, soit de 80 millions d'euros, ce qui correspond au chiffre cité initialement.

Si le taux de redoublement et de décrochage diminue plus vite que prévu, il faudra évidemment ajuster l'épure budgétaire actuelle. La diminution de 80 millions d'euros permettra donc de financer une série d'initiatives prioritaires – tronc commun, pratiques collaboratives, évolution du rôle de l'évaluation – qui, grâce à leurs effets systémiques, permettront d'atteindre l'objectif fixé. Tel est en effet bien le but: la diminution du redoublement doit résulter de changements pratiques.

Parallèlement, une allocation de moyens spécifiques sera attribuée pour mettre en œuvre des stratégies ciblées: différenciation, remédiation au sein des plages horaires et en-dehors. Elle se chiffrera à 40 millions par an selon des modalités à déterminer dans la suite des travaux du Pacte d'excellence, y compris pour la lutte contre le décrochage, par exemple dans les services d'accrochage scolaire (SAS). Par ailleurs, le développement dans les plans de pilotage de stratégies propres à la lutte contre le redoublement et le décrochage sera accompagné par les fédérations de pouvoirs organisateurs grâce aux moyens

d'assistance qui leur sont attribués, notamment les conseillers pédagogiques évoqués tout à l'heure. L'effet combiné de ces mesures permettra une économie nette, en incluant l'effet retour de réduction du redoublement, estimé à 40 millions.

Le gouvernement a approuvé, le 22 mars dernier, l'avis n° 3 et donc l'ensemble des mesures préconisées. La question du phasage budgétaire liée à l'âge en 2017 sera réglée à la fin du mois d'avril.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre démonstration. Je relirai attentivement votre réponse. Elle permet au moins de clarifier les choses puisque, comme vous l'avez déclaré, le coût du redoublement n'a rien à voir avec le chiffre cité, étant donné qu'il émane d'un calcul spécifique.

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Je me permets de vous interrompre deux secondes, mais je suis certaine que cela rassurera certains de vos collègues qui ont sous-entendu, lors de l'audition du Groupe central, que nous avons peut-être fait de mauvaises estimations budgétaires. Je ne sais plus si c'est M. Henquet ou M. Lecerf qui a sous-entendu que les dépenses et recettes budgétaires étaient sous-estimées ou surestimées. Dans ce cas-ci, nous avons vraiment fait tourner les simulateurs et nous constatons bien que le Pacte amènerait une économie de 80 millions d'euros.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Je vous remercie pour cette précision.

### 3.9 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Cellule de prospective de l'emploi dans l'enseignement»

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Madame la Ministre, afin de pallier la pénurie d'enseignants, vous m'avez régulièrement répété que l'objectivation de l'ampleur des échos et des retours de terrain était un préalable incontournable pour calibrer les actions. Vous m'annonciez au début de février avoir demandé à l'administration de vous faire parvenir des données précises, par fonction et sous-région, qui n'existent toujours pas aujourd'hui.

La pénurie d'enseignants est un problème récurrent depuis de nombreuses années. C'est la raison pour laquelle, en 2002, a été créée, par les ministres Demotte et Hazette, la Cellule de prospective de l'emploi dans l'enseignement. Cette dernière avait pour objectif de fournir des statistiques précises permettant de cibler les fonctions, les périodes de l'année scolaire, les régions, voire les établissements touchés par la pénurie. En réalité, le plan d'action de 2002 en vue de lutter contre la pénurie précisait: «Ses travaux [de la Cellule]